0.a. Objectif

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

0.b. Cible

Cible 1.a: Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

0.c. Indicateur

Indicateur 1.a.2 : Proportion des dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

Le présent document s'applique à la composante éducation de l'indicateur 1.a.2.

0.e. Mise à jour des métadonnées

2021-12-20

0.f. Indicateurs connexes

4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.a.1, 4.b.1

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Institut de statistique de l'UNESCO (UNESCO-ISU)

1.a. Organisation

Institut de statistique de l'UNESCO (UNESCO-ISU)

2.a. Définition et concepts

Définition:

Dépenses totales des administrations publiques (locales, régionales et centrales) en matière d'éducation (dépenses courantes, dépenses en capital et transferts), exprimées en pourcentage des dépenses totales des administrations publiques dans tous les secteurs (y compris la santé,

l'enseignement, les services sociaux, etc.) Ceci inclut les dépenses financées par des transferts de sources internationales au gouvernement.

Concepts:

Les dépenses publiques en éducation couvrent les dépenses d'éducation effectuées par tous les niveaux de gouvernement (local, régional, central) dans le système d'éducation formel, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, dans les établissements publics et privés, scolaires et non scolaires, à l'intérieur des frontières d'un pays.

Les dépenses en éducation comprennent les dépenses pour les biens et services éducatifs de base, tels que le personnel enseignant, les bâtiments scolaires ou les livres et matériels pédagogiques, et les biens et services éducatifs périphériques, tels que les services auxiliaires, l'administration générale et d'autres activités.

2.b. Unité de mesure

Pourcentage. Cet indicateur est le total des dépenses publiques consacrées à l'éducation, exprimé en pourcentage des dépenses totales des administrations publiques dans tous les secteurs.

2.c. Classifications

Aucune

3.a. Sources de données

La source des données varie selon les pays en fonction de la disponibilité :

Pour les dépenses publiques consacrées à l'éducation : les ensembles de données sur les dépenses publiques, les rapports de dépenses dans les budgets nationaux et infranationaux, la base de données des statistiques de finances publiques du FMI, les revues des dépenses publiques publiées par la Banque mondiale et d'autres, l'ensemble de données « BOOST » de la Banque mondiale et d'autres sources nationales ou internationales disponibles.

Pour les dépenses publiques totales : la source des dépenses publiques totales proviendrait d'une source comparable au montant total des dépenses publiques consacrées à l'éducation. Par exemple, si le montant des dépenses est dérivé des documents budgétaires nationaux, les dépenses totales seront également dérivées des documents budgétaires nationaux.

Notez que si les gouvernements ont un indicateur officiel pour cet ODD, alors ce serait la source.

3.b. Méthode de collecte des données

Il existe deux méthodes différentes utilisées pour recueillir des données en fonction de la disponibilité des données pour un pays particulier :

1. Les données sur les dépenses d'éducation sont soumises par les gouvernements des pays en réponse à l'enquête annuelle de l'ISU sur l'éducation formelle ou à la collecte de données UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE).

Page: 2 of 6

2. Si un pays ne répond pas à l'enquête annuelle, l'exploration de données de sources accessibles au public tel que décrit ci-dessus, puis une valeur d'indicateur est estimée sur la base d'une approche de modélisation au besoin.

3.c. Calendrier de collecte des données

- 1. Enquête annuelle de l'ISU (généralement lancée au 4e trimestre de chaque année) et enquête UOE (généralement lancée en juin de chaque année).
- 2. L'exploration de données est effectuée périodiquement pour correspondre au calendrier de publication des données de l'ISU.

3.d. Calendrier de diffusion des données

Publication semestrielle des données de l'ISU (février et septembre).

3.e. Fournisseurs de données

Ministères des Finances, ministères de l'Éducation, bureaux nationaux de statistique.

3.f. Compilateurs des données

Institut de statistique de l'UNESCO, OCDE, Eurostat

3.g. Mandat institutionnel

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est la branche statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'Institut produit des données et des méthodologies comparables au niveau international dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication pour les pays à tous les stades de développement.

Le <u>cadre (en anglais) « Education 2030 Framework for Action §100 »</u> a clairement indiqué que : « Compte tenu de l'importance de l'harmonisation du suivi et de l'établissement de rapports, l'ISU restera la source officielle de données comparables au niveau transnational sur l'éducation. Il continuera de produire des indicateurs de suivi internationaux basés sur son enquête annuelle sur l'éducation et sur d'autres sources de données qui garantissent la comparabilité internationale pour plus de 200 pays et territoires. En plus de la collecte de données, l'ISU travaillera avec des partenaires pour développer de nouveaux indicateurs, des approches statistiques et des outils de suivi afin de mieux évaluer les progrès pour les cibles liées au mandat de l'UNESCO, en travaillant en coordination avec le "SDG-Education 2030 SC " ».

4.a. Justification

L'indicateur est utilisé pour évaluer l'importance accordée par un gouvernement à l'éducation par rapport à d'autres secteurs. L'indicateur montre dans quelle mesure l'éducation est une priorité pour un gouvernement donné, au fil du temps ou par rapport à d'autres pays.

4.b. Commentaires et limites

Une proportion élevée de dépenses publiques en éducation démontre que le gouvernement accorde une grande priorité à l'éducation par rapport aux autres investissements publics. Le cadre « Education 2030 Framework for Action » a approuvé un point de référence pour cet indicateur, qui encourage les pays à allouer au moins 15 à 20 % de leurs dépenses publiques à l'éducation.

Dans certains cas, les données sur les dépenses publiques totales en matière d'éducation ne concernent que le ministère de l'Éducation, excluant d'autres ministères qui peuvent également consacrer une partie de leur budget à des activités éducatives ainsi que des gouvernements locaux qui reçoivent des subventions globales et ne déclarent pas combien ils dépensent en éducation. Bien que le FMI vise à publier des données sur les dépenses totales des administrations publiques suivant des définitions communes basées sur le Manuel des statistiques de finances publiques, dans la pratique, ce concept (et ce qu'il inclut) peut différer d'un pays à l'autre.

4.c. Méthode de calcul

Les dépenses publiques totales en éducation (tous niveaux confondus) sont exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales (tous secteurs confondus).

$$PXE_t = rac{TXE_t}{TPX_t}$$

 PXE_t = dépenses publiques en éducation exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales dans l'année financière t

 TXE_t = dépenses publiques totales en éducation dans l'année financière t

 TPX_t = dépenses publiques totales dans l'année financière t

Remarque : l'option préférée est que le numérateur et le dénominateur proviennent de la même source.

4.d. Validation

L'Institut de statistique de l'UNESCO partage toutes les valeurs des indicateurs et les notes sur la méthodologie avec les bureaux nationaux de statistique, les ministères de l'Éducation ou d'autres organismes compétents dans les différents pays pour leur examen, leur rétroaction et leur validation avant la diffusion des données.

4.e. Ajustements

Les données ne devraient couvrir que l'éducation formelle et devraient suivre des définitions communes.

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

• Au niveau national :

Aucun par le compilateur de données.

• Aux niveaux régional et mondial :

Aucun par le compilateur de données.

4.g. Agrégations régionales

Les agrégats régionaux et mondiaux ne sont actuellement pas disponibles pour cet indicateur.

4.h. Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

L'ISU a élaboré des orientations à l'intention des pays sur la méthodologie qui devrait être utilisée pour calculer cet indicateur sur la base de l'Enquête sur l'éducation formelle et de son manuel. Le modèle standardisé pour l'exploration de données contient des instructions pour son achèvement.

4.i. Gestion de la qualité

L'ISU tient à jour une base de données mondiale utilisée pour produire cet indicateur et définit les protocoles et les normes pour la communication des données par pays. À des fins de transparence, l'inclusion d'un point de données dans la base de données est complétée en suivant un protocole et est examinée par les points focaux techniques de l'ISU pour assurer la cohérence et la qualité globale des données, sur la base de critères objectifs pour s'assurer que seules les informations les plus récentes et les plus fiables sont incluses dans la base de données.

4.j. Assurance de la qualité

Avant la publication annuelle des données et l'ajout de tout indicateur à la base de données mondiale sur les indicateurs des ODD, l'Institut de statistique de l'UNESCO soumet toutes les valeurs des indicateurs et les notes méthodologiques aux bureaux nationaux de statistique, aux ministères de l'Éducation ou à d'autres organismes concernés dans les différents pays pour examen et rétroaction.

4.k. Évaluation de la qualité

L'indicateur doit être produit sur la base de données cohérentes et réelles sur les dépenses publiques en éducation et les dépenses publiques totales dans tous les secteurs combinés. Les critères d'évaluation de la qualité comprennent : les sources de données doivent inclure une documentation appropriée; les valeurs des données doivent être représentatives au niveau de la population nationale et, si ce n'est pas le cas, doivent faire l'objet d'une note de bas de page; les données sont plausibles et basées sur les tendances et la cohérence avec les valeurs précédemment publiées/déclarées pour l'indicateur.

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données :

156 pays avec au moins un point de données pour la période 2010-2019.

Séries chronologiques:

1980-2019 dans la base de données de l'ISU; 2000-2019 dans la base de données globale des ODD.

Désagrégation:

Aucune

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des divergences :

Les données proviennent de différentes sources et peuvent être sujettes à des différences dans les définitions nationales des types de dépenses.

7. Références et documentation

URL:

http://uis.unesco.org/fr

Références:

Manuel d'instruction : Enquête sur l'enseignement formel

 $\underline{http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/manuel-dinstructions-enquete-lenseignement-formel-2018-fr.pdf}$

(en anglais) « UOE data collection on formal education: Manual on concepts, definitions and classifications »

http://uis.unesco.org/en/files/uoe-data-collection-manual-2020-en-pdf

Questionnaire de l'ISU sur les dépenses en éducation (CITE 0-8)

http://uis.unesco.org/fr/uis-questionnaires

Perspectives de l'économie mondiale du FMI

https://www.imf.org/fr/Publications/WEO